



En mai 2004, Emmanuel VASSENEIX, Président de la Laiterie de St Denis de l'Hôtel décidait d'inscrire sa société dans le mouvement du Pacte Mondial, afin de promouvoir les 10 principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail et à l'environnement.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans la volonté affirmée par ses prédécesseurs depuis 1948 de promouvoir l'entreprise suivant 3 axes que l'on qualifie aujourd'hui de « Développement Durable », à savoir l'économique, le social (l'homme) et l'environnement.

Aujourd'hui élaborateur et conditionneur de tous types de liquides alimentaires (lait, jus, soja, produits para-pharmaceutiques, mélanges jus de fruits / légumes, soupes), la Laiterie a élargi son champ d'actions à de nouveaux produits et procédés de fabrication et de conditionnement, dont la bouteille plastique.

**Principe n°8 : « Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »**

#### **Mis en place d'une poche à boues**

La Laiterie des St Denis de l'Hôtel a depuis plusieurs années connu un développement important en nombre de références produites et en volume. En allant de plus en plus vers des produits élaborés (Produits diététiques et para-pharmaceutiques entre autres), fabriqués à partir de mélanges de poudres et de liquides, elle a dû gérer une augmentation de la quantité et de la qualité de ses rejets, de plus en plus chargés en matières organiques.

La mise en œuvre en 2006 de deux lignes supplémentaires de conditionnement de bouteilles plastiques a fini de rendre nécessaire en aval de la production, l'investissement dans un système plus performant dans le traitement des boues.

Un projet d'amélioration a donc été lancé qui a abouti en juin 2007 par l'installation d'une poche à boues.

Outre le problème de volume croissant, le projet devait également résoudre deux contraintes :

- en premier lieu, limiter les nuisances olfactives vis-à-vis des riverains. Situé à 500 m des premières habitations, le système existant classique (fosse à boues ouverte) laissait parfois échapper quelques odeurs, suivant les vents et les températures extérieures. Aucune plainte n'avait jamais été déposée à ce sujet, mais il était important de sécuriser cet aspect.
- En second lieu, mettre en conformité l'installation avec la loi qui stipule que l'entreprise doit pouvoir stocker la moitié de ses volumes annuels de boues, ceci afin de respecter des périodes d'épandage et ainsi protéger les ressources en eaux.

Malgré un coût plus important comparé à une solution de lagunage classique, la solution de la poche à boues a été choisie car plus rapide à mettre en œuvre, même si elle nécessite de par la surface occupée un « investissement » foncier conséquent. La poche fermée a également l'avantage de ne pas être diluée par stockage des eaux de pluies .

Les boues stockées sont ensuite utilisées par des agriculteurs pour qui cet engrais naturel permet de diminuer sensiblement leur utilisation d'engrais chimiques.

Ce projet a été mené comme un projet d'entreprise dans sa phase finale puisque le déploiement de la poche a été effectué par 50 volontaires un samedi matin de juin 2007, sous les ordres d'un chef de chantier délégué par l'entreprise qui fabrique la poche. Il a fallu pas moins de 4h de travail pour déplier, tendre et aménager la poche avec ses systèmes de mélanges.

Un film a été réalisé à cette occasion qui a été distribué à l'ensemble des participants afin de garder une trace de cet événement.

Caractéristiques techniques :

- Dimension : 60m L x 30m L x 2,5m H
- Volume : 4 500 m<sup>3</sup>
- Poids à vide : 5 200 kg

**Nota** : Pour plus d'informations sur la démarche, vous pouvez contacter Philippe Villevalois par mail à l'adresse [p-villevalois@lsdh.fr](mailto:p-villevalois@lsdh.fr)

